

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 24 juin 2022

N° 2022-358

Convocation du 17 juin 2022

Aujourd'hui vendredi 24 juin 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Marie-Claude NOEL

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Laure CURVALE

Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI

Mme Fatiha BOZDAG à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET

Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT

M. Jérôme PESCINA à M. Christophe DUPRAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Patrick LABESSE de 12h10 à 13h35 et à partir de 16h35 M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 16h50 M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 14h30 M. Jean TOUZEAU à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 15h15 Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h15 M. Jean-François EGRON à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00 Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h15 Mme Claudine BICHET à Mme Céline PAPIN à partir de 12h53 M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 15h35 Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 13h21 Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE de 12h30 à 13h35 et à partir de 16h45

M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI de 12h00 à 13h35 M. Alexandre RUBIO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50 Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 15h30 Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 16h35 Mme Myriam BRET à Mme Josiane ZAMBON à partir de 17h00 Mme Pascale BRU à Mme Christine BOST à partir de 13h21 M. Alain CAZABONNE à M. Christian BAGATE à partir de 16h00 M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h50 M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 16h05 M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON à partir de 17h00 Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 14h30 M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 14h30 M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 14h30 Mme Eva MILLIER à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h59 M. Michel POIGNONEC à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 12h50M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 12h50 M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h21 Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 16h14 M. Bastien RIVIERES à Mme Anné LEPINE à partir de 12h15 M. Fabien ROBERT à M. Christian BAGATE à partir de 12h30 M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 13h21M. Kévin SUBRENAT à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 16h05 Mme Agnès VERSEPUY à M. Patrick BOBET à partir de 13h10

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:

M. Philippe POUTOU à partir de 13h31

LA SEANCE EST OUVERTE



Conseil du 24 juin 2022	Délibération
ADG Action Climatique et Transition Energétique DGTERE	N° 2022-358
Direction Ressources ADG ACTE	

Partenariat entre le Groupement régional d'animation, d'initiation à la nature et à l'environnement (GRAINE) de Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole dans le cadre du dispositif des "Juniors du développement durable" (JDD) - Convention 2022 - Décision - Autorisation

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'apprentissage des jeunes générations, par le dispositif des Juniors du Développement Durable (JDD) est un pilier emblématique de l'engagement de Bordeaux Métropole dans l'éducation à l'écocitoyenneté. L'objectif des JDD est de transmettre aux élèves des connaissances, des compétences et une culture de l'engagement, qui leur permettent de se construire en tant que citoyens libres, capables de comprendre, décider et agir. Par ce dispositif, la collectivité invite les adultes de demain à considérer les grands enjeux de la transition écologique et écocitoyenne de façon transversale.

Le dispositif s'adresse aux écoles, au péri et à l'extra-scolaire. Il se traduit par le financement d'actions de sensibilisation, de projets pédagogiques étoffés, ou d'un accompagnement de la communauté éducative des accueils collectif de mineurs dans une démarche de transition écologique.

Ce dispositif est rendu possible par divers partenariats avec des structures et institutions du territoire, permettant une expertise croisée sur les enjeux de développement durable et de pédagogie, et en particulier avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).

Présentation de l'association :

GRAINE Nouvelle-Aguitaine, est une association dont les missions sont d'animer et représenter le réseau de l'éducation à l'environnement en Nouvelle-Aquitaine, de coordonner et porter des projets de formation, d'accompagnement, d'information et de documentation, mais aussi de définition et mise en œuvre des actions régionales relatives à l'éducation à l'environnement avec les membres du réseau Nouvelle-Aguitaine.

Programme

Le partenariat entre Bordeaux Métropole et l'organisme bénéficiaire s'articule autour de trois enjeux:

- Animer et coordonner le réseau des acteurs de l'éducation au développement durable.

notamment pour développer de nouvelles pratiques pédagogiques ;

- Accompagner le développement et la mise en œuvre d'initiatives d'éducation au développement durable sur le territoire métropolitain ;
- Permettre l'intégration des principes et des enjeux de l'éducation au développement durable à tous les acteurs en lien avec le jeune public.

Pour l'année en cours, l'action de l'organisme bénéficiaire se déclinera en cinq axes, qui s'inscrivent dans la continuité des actions menées depuis le début du partenariat entre Bordeaux Métropole et GRAINE Nouvelle-Aquitaine :

- 1. **Structurer et animer le réseau d'intervenants** dans le dispositif des Juniors du développement durable (JDD).
- 2. Participer et contribuer aux temps forts du dispositif des Juniors du développement durable ainsi qu'aux instances de gouvernance.
- 3. Contribuer à la valorisation des projets portés par les établissements scolaires.
- 4. Accompagner les établissements scolaires et périscolaires dans leur démarche de transition écologique.
 - 5. **Proposer des temps de formation** aux acteurs éducatifs de la métropole.

Pour ce faire, GRAINE Nouvelle-Aquitaine sollicite une subvention de 52 500 euros pour 2022, égale à celle accordée en 2021, 2020 et en 2019.

Budget de l'action	Subvention accordée	% de participation de BM / budget de l'action
69 550€	52 500 €	75,48%

Vous trouverez ci-annexé à la présente la convention de partenariat afférente.

Intérêts métropolitains

Ce partenariat s'inscrit dans les objectifs déclinés dans le Plan Climat Air Energie du Territoire qui sera adopté au Conseil métropolitain ce 8 juillet 2022. Les actions proposées par cette association sont en totale adéquation avec ses objectifs. Les actions menées par le dispositif des Juniors du Développement Durable sont également intégrées à la fiche-action « Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions » de la cinquième vague des contrats de co-développement.

Dans ce cadre, l'association sur l'année en cours aura pour mission de conduire des activités visant à l'évolution et au renforcement du dispositif des JDD

Plan de financement

Le montant de la subvention sera versé selon les modalités suivantes :

Montant total subvention	de la	1er acompte versé (suite à délibération de ce jour)	2nd versement à la réception des éléments de bilan de la présente convention
52 500€		36 750€	15 750€

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits et citoyens dans leurs relations avec l'administration,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des associations des aides accordées par les personnes publiques,

VU l'article 15 du décret-loi du 2 mai 1938 modifié par l'article 84 de la loi 2009-526 du 12 mai 2009,

VU l'article 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande de subvention formulée par l'organisme en date du 09/07/2021 et enregistrée sous le numéro 2021-00110,

VU la délibération du conseil métropolitain n°2022-42du 28/01/2022 relative à l'Adoption du budget primitif 2022,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Ce partenariat représente un intérêt certain pour Bordeaux Métropole, il vous est demandé de bien vouloir accorder au GRAINE Nouvelle-Aquitaine la subvention demandée sous réserve d'approuver la convention jointe en annexe.

DECIDE

Article 1 : Bordeaux Métropole attribue une subvention de 52 500€ au Groupement régional d'animation, d'initiation à la nature et à l'environnement (GRAINE) de Nouvelle-Aquitaine et approuve le projet de convention joint en annexe, ayant pour objet de définir les modalités administratives et financières du partenariat établi entre GRAINE Nouvelle-

Aquitaine et Bordeaux Métropole.

<u>Article 2</u>: Monsieur le Président est autorisé à signer ladite convention et à signer tout document utile à sa mise en œuvre.

<u>Article 3</u>: D'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2022, chapitre 65, article 65748, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 juin 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 JUIN 2022

Pour expédition conforme,

la Vice-présidente,

DATE DE MISE EN LIGNE : 30 JUIN 2022

Madame Claudine BICHET